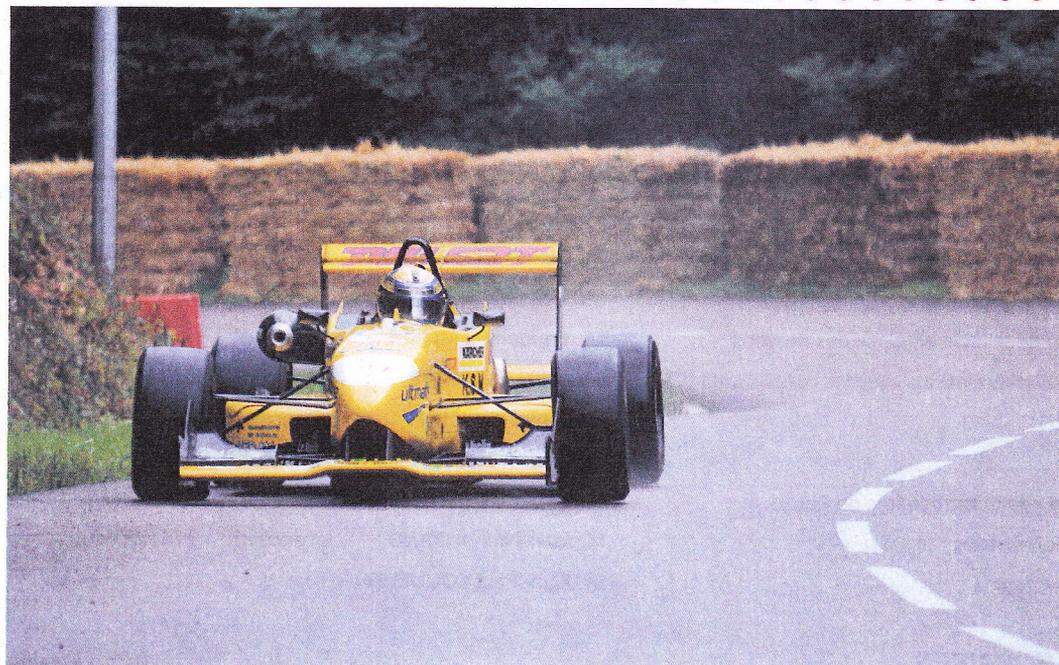




REGLEMENT PARTICULIER 29^{ème} COURSE DE COTE DE LORMES 1^{ère} NATIONALE



REGLEMENT PARTICULIER

29^{ème} COURSE DE COTE DE LORMES

1^{ère} NATIONALE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NEVERS MAGNY-COURS organise les 12 et 13 juillet 2014 avec le concours de l'ASSOCIATION ECURIE MORVAN DES LACS sous le patronage du COMITE REGIONAL SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Une épreuve automobile nationale dénommée :

29^{ème} COURSE DE COTE DE LORMES – 1^{ère} NATIONALE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 44 en date du 12 mai 2014, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 165 en date du 3 juin 2014.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2014 – coefficient 3 – et le Challenge Bourgogne Franche Comté.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS - Epreuve nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Nicole GUIBLAIN	Licence n°	7079/0418
Commissaires Sportifs	M. Gérard SIMON	Licence n°	12017/0419
	M. François BELORGEY	Licence n°	10528/0401
Commissaire Sportif Stagiaire	Mme Martine MILLEREUX	Licence n°	124288/0402
Directeur de Course	M. Christian HAMON	Licence n°	25685/0419
Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Michel PIGENET	Licence n°	37172/0417
Directeur de Course Adjoint (Pré-grille)	M. Gérard PORA	Licence n°	57091/0419
Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLLOTTI	Licence n°	6047/1603
Commissaires Techniques Adjoints	M. André BOIVIN	Licence n°	3572/1607
	M. Alain CHAMBAZ	Licence n°	41183/1201
	M. Claude BERNARD	Licence n°	47151/0420
Médecin Responsable	Mme Sophie TEIL		
Chargé de la mise en place des moyens	M. Emmanuel MORIN	Licence n°	en cours
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. André GUIBLAIN	Licence n°	7081/0418
	M. Daniel PENICHOT	Licence n°	124288/1438
	M. Gilles ROUX	Licence n°	1482/1504
Chargé des Commissaires de Route	M. Olivier BRUNEL	Licence n°	197021/0419
Chronométrateurs	M. Jean-Paul DURAND	Licence n°	27683/0503
Observateur	M. Jean- Paul COQUELET		

1.2P. HORAIRES

Mise à disposition du règlement et bulletin d'engagement sur le site www.ecurie-morvandeslacs.fr

Clôture des engagements le 7 juillet à minuit cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 10 juillet.

Vérifications administratives le 12 juillet de 13h15 à 18h15 et le 13 juillet de 7h30 à 9h00.

Vérifications techniques le 12 juillet de 13h30 à 18h30 et le 13 juillet de 7h45 à 9h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 13 juillet à 10H00.

Briefing des commissaires le 13 juillet à 7h30, sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le 12 juillet de 15H00 à 18h30 et le 13 juillet de 8h30 à 9h45.

Essais chronométrés le 13 juillet de 10h00 à 12h00.

Briefing des pilotes le 13 juillet à 12h15, sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 13 juillet à 12h30.

Vérification sécurité du parcours samedi 12 juillet à 14h30.

Course

- 1^{ère} montée le 13 juillet à partir de 13h30
- 2^{ème} montée le 13 juillet à partir de 15h15
- 3^{ème} montée le 13 juillet à partir de 17h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires sur la ligne de départ.

PODIUM récompensant les 3 premiers au scratch, sur la ligne de départ pendant le parc fermé, le 13 juillet dès la fin de la course.

Remise des prix le 13 juillet à 20h30, Place François Mitterrand à Lormes.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 12 juillet à 17h00, Maison du Développement place François Mitterrand

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives au parc concurrents : samedi 12 juillet de 13h15 à 18h15 et dimanche 13 juillet de 7h30 à 9h00

Vérifications techniques au parc concurrents : samedi 12 juillet de 13h30 à 18h30 et dimanche 13 juillet de 7h45 à 9h15

Vérifications nécessitant un démontage : effectuées au Garage Renault, route d'Avallon 58140 LORMES. Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence.

Ils sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle le 12 juillet à 18h30 et le dimanche 13 juillet après 9h15

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 13 juillet à 9h45.

Zone de pesage des voitures :

Libre, au parc concurrent

Obligatoire, « Place François Mitterrand »

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Tout concurrent dont l'attitude dans le cadre de l'épreuve, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (notamment tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, jusqu'au 8 juillet, à l'adresse suivante :

Mr MORIN et Mlle MALARDIER
Chemin du bois Nartaud – la Linarde
58800 CORBIGNY

Les frais de participation sont fixés à 440 €, réduits à 220 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait :

Tout concurrent, y compris ceux engagés à l'année au CFM, devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre, fax ou télex 24 heures avant le début du meeting.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités, obligatoires et optionnelles, seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LORMES se situe sur la D170 entre lieu-dit « Marnay » et l'entrée de la commune de Lormes et se déroulera en 3 montées.

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : LORMES sur la CD 170

Arrivée : LORMES sur la CD 170

Pente moyenne 3,5% avec une chicane de ralentissement sera installée après l'arrivée pour une circulation ralentie à l'intérieur de l'agglomération

Longueur du parcours : 2200 m

Modalités de retour au départ : en convoi, derrière le véhicule de direction de course

Parc de départ : route de Narveau avant la ligne de départ

Parc d'arrivée : Place François Mitterrand (place de la Mairie)

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par le CD170.

6.3P. FILE DE DEPART

Lieu : sur le CD 170, en simple file et dans l'ordre de départ

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ.

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les concurrents s'installeront dans 2 prés situés de part et d'autre du CD 170, près de la ligne de départ.

Les voitures de faible garde au sol telles : monoplaces, GT TS et Super Copa, sont autorisées à stationner, sur une seule voie sur le CD 170 sur 650 mètres linéaires balisés par l'organisateur.

Les remorques ne sont pas admises sur cette zone, sauf obligation technique.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le CD 170, sur la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- **pendant les vérifications, pendant la course et le délai de réclamation** : au parc concurrents près de la structure administrative.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au podium de départ le samedi 12 juillet de 15h à 18h30 et le dimanche 13 juillet de 8h30 jusqu'à la fin de l'épreuve.

Téléphone permanence n° 06.77.52.74.29 (M.MORIN) et/ou n° 07.86.02.72.30 (M.BRUNEL)

Centre de secours le plus proche situé à LORMES, téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera distribué à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Un briefing oral aura lieu à l'issue des essais chrono le 13 juillet à 12h30 sur la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : Feu tricolore

Lors du retour vers le parc de départ :

- Tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité
- Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et fortement recommandé pour les autres voitures.
- Il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord de la voiture
- Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des Commissaires Sportifs.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Conférence aux pilotes :

- Absence au briefing : 110 Euros
- En cas de récidive : 220 Euros

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Course de côte comptant pour la Coupe de France- Coefficient 3.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P TROPHEES

Pas de trophée

10.2P PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement	1er	2ème	3ème	4ème
Général	500 € + 1 Coupe	300 € + 1 Coupe	200 € + 1 Coupe	100 €
Groupe	300 € + 1 Coupe	200 € si + de 5 partants	100 € si + de 10 partants	
Classe	250 € + 1 Coupe	150 € si + de 4 partants	100 € si + de 6 partants	50 € si + de 8 partants

Le prix à la victoire de classe sera intégralement maintenu quel que soit le nombre de participants dans celle-ci.
Le prix à la victoire de groupe sera réduit de 50 % si moins de 3 partants

10.3P COUPE

Il sera attribué de nombreuses coupes (tableau ci-dessus étant la dotation minimale)

Deux coupes récompensant 2 commissaires par tirage au sort seront mises lors de la distribution des prix.

Les prix et coupes sont cumulables.

10.4P PODIUM

Il n'y aura pas de remise de coupes au podium

10.5P REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu le 13 juillet à 20h30 sur la Place François Mitterrand à Lormes.

10.6P REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Idem **10.5P**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs classements lors de la remise des prix le 13 juillet 2014 à 20h30, Place François Mitterrand.